1764.

Mémoire sur la fracture de la clavicule ; avec la description d'un nouveau bandage pour la contenir.

il y à peu de personnes capables de faire faire à l'art de guerir des progrés brillans par le seul secours de leur genie et de leur reflexions ; il se perfectionne lentement, et suivant les occasions dans lesquelles des praticiens attentifs sentent le besoin d'avoir recours a des nouveaux procedes pour corriger quelques deffauts dans les régles de curation, ou rendre plus ütile les moyens connus. un cas de fracture compliquée à la clavicule m'a fait connoitre l'insuffisance du bandage dont on se sert communement pour contenir cet os même dans les cas les plus simples. le spica et la capeline a deux chefs, quelques precautions qu'on prenne sont fort embarrassants et difficiles a bien faire ; cet inconvenient seroit peu de chose, si les bandages n'avoient celuy de se relacher et par consequent de ne pouvoir contenir les pieces osseuses : si on le serre trop, pour éviter ce deffaut, on tombe dans un plus grand, on attire plusieurs accidens facheux, a combien plus forte raison sera t-il contraire dans des fractures compliquées de plaies, et de fracas des pieces osseuses, ou il convient de faire des pensemens journaliers ; et comment sans de nouveaux moyens que ceux qui ont été decrits dans les livres obtiendroit-il dans le cas une guerison qui ne peut être parfaite et remplir les voeux de la nature que par une réunion qui conserve a l'os la figure qu'il doit avoir naturellement.

on sent la necessité d'un bandage qui tire solidement, et invariablement les moignon des épaules en arriere, pour faire pendant toute la durée de la cure une extension et une contre extension permanente ; telles qu'on se propose de les obtenir par une bande en huit de chiffre qui ne peut certainement suffir a cette intention.

etant à Rome, en 1757. je fus appellé pour un valet de chambre de feu M. l'abbé de Canillac, qui avoit eu la veille une clavicule fracassée par un coup de pied de cheval. en procedant a la reduction des pieces, je conçus qu'il seroit impossible de traiter cette plaie, et de suivre la cure avec avantages

ACADEMIE [ROY]ALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

ARC 33 d 3
n° 3

par le moyen des bandages ordinaires ; il falloit néanmoins que je les employasses dans le premier moment. j'observai qu'en ne serrant qu'au degré qui me paroissoit pouvoir être soutenu pa le malade, au moindre mouvement qu'il faisoit, les pieces osseuses n'étoient plus dans la situation convenable ; et lorsque je serrois le bandage avec moins de menagement, il falloit ~~relacher~~ relacher l'appareil, par les cruelles douleurs qu'il occasionnoit à un jeune home trés vif, et qu'on ne pouvoit contenir.

je craignis avec raison, qu'il ne resta estropié par une guerison imparfaite, et même qu'il ne se format pendant le cours du traitement des depots par l'irritation des inegalités des portions osseuses qui ne pouvoient etre reunies solidement et directement à la piece principale.

toutes les raisons me firent imaginer un bandage plus simple et plus solide que celuy dont on se sert, et avec lequel le chirurgien le moins habile pourra reduire aisement la clavicule fracturée, et meme contenir les fractures les plus compliquées de cet os. cette invention eut tant de succés dans cette occasion, comme dans plusieurs autres de fracture simple, ou je l'ai employé, que le blessé qui fait le sujet ~~qui faut~~ de cette observation, et qui est aujourd'huy à paris, fut parfaitement gueri en trente cinq jours.

jai mandé dans le tems a plusieurs chirurgiens de mes amis avec qui j'étois en correspondance en provence, les avantages de ce nouveau bandage. M. Chabrier, fort habile chirurgien d'arles, qui m'aida dans cette operation en parut aussi fort satisfait ; et l'on m'a fait voir dans l'extrait des mémoires lus en 1761. a la seance publique de l'academie Royale de chirurgie, que M. le grand chirurgien à arles, avoit communiqué depuis à cette sçavante compagnie un bandage nouveau pour la ^fracture de^ clavicule, qui avoit merité ses éloges : je ne pretends assurement rien diminuer du mérite de l'invention de M. le grand, que je ne connois que par ce qu'on m'en a fait lire dans l'extraits du memoire de M. Brasdor ; je supplierai seulement l'academie d'examiner le mien comparativement, et s'il n'a pas plus de perfection, d'avoir dumoins égard a la priorité d'invention, et au fait de pratique qui en a demontré l'utilité.

mon bandage est si simple par luy meme, qu'au premier aspect on en decouvre tout le mecanisme, c'est pourquoi je serai court dans sa déscription, je crois même pouvoir me dispenser d'entrer

dans un long detail sur la preference qu'il a sur les autres moyens
connus, avec d'autant plus de raison, que M. Braddor, semble —
avoir epuisé la théorie de cette matiere, en donnant son corset
inventé suivant ce que j'en ai pu voir dans le mercure de janvier de
1762. pour remplir les memes vues * qui m'ont porté à imaginer le
mien, et pour obvier aux inconveniens que les autres presentent.
j'ai vû et admiré dans le corset l'art simplifié et la ressource
qu'on ne trouve que dans le grand chirurgien. cependant quand j'ai
voulu examiner de près les avantages qui resultent de l'un et
de l'autre de ces deux bandages, et que j'ai comparé leur construction,
j'ai cru sans trop de prevention appercevoir dans celuy que j'ai —
l'honneur de soumettre aujourd'huy au jugement de ce tribunal
impartial et toujours ami de la verité, que non seulement il est plus
simple, plus commodde, et plus facile a faire et à trouver, que le
corset, mais encore plus propre a tous égards à remplir l'indicat-
ion qu'on se propose dans toutes les fractures de ces os, puisqu'on
le serre et le lache dans un instant et a volonté sans deranger
le malade ni les pieces rompues.

on peut même en lachant ou serrant les boucles du devant, préve-
nir la trop grande compression, et la corthure même, du ~~mot~~
tendon du muscle grand pectoral (ce qui est ici d'une tres grande
consequence) et en meme tems contrebalancer et moderer les forces de
l'extension et de la contre extension, selon que le malade le sent
necessaire, et cela sans gêne et sans l'exposer a deranger le
bandage ni l'appareil de dessus la fracture.

les boucles qui servent pour le bandage, doivent être comme celles
à peu près, dont on se sert pour la ceintures des culotes et porteront
plusieurs ardeillons; de plus elles appuyeront sur des coussinets, dans
lesquels elles seront pour ainsi dire nichées, afin qu'elles ne puissent
point blesser. le bandage sera fait de toile de coton simplement,
ou de peau de veau bien douce, selon que les malades seront plus ou
moins forts et robustes; * matieres qu'on a pour tout sous la main,
et l'on ne trouve pas toujours des ouvriers pour faire un corps
baleiné. *

à paris le 30 aoust 1762. Jauberthon chirurg.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

Memoire sur la fracture de la clavicule.

N.° 3.